

## **Le Clinicat de fin d'études**

Le fondement de cette épreuve diplômante consiste pour le jeune praticien à démontrer qu'il possède les compétences cliniques qui lui permettent de prendre en charge un patient et d'effectuer une consultation complète en toute autonomie, c'est-à-dire :

- conduire un interrogatoire général et l'anamnèse d'un patient
- savoir examiner un patient
- établir un diagnostic ostéopathique cohérent,
- proposer un traitement adapté ou déterminer un diagnostic d'exclusion
- mettre en œuvre un traitement ostéopathique efficace

L'étudiant reçoit 2 patients non connus de lui devant un jury composé d'au moins trois membres dont deux enseignants ostéopathes et un médecin. Il est coprésidé par Le Dr Jean-Louis MAIRESSE, Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, expert agréé par la Commission Nationale des Accidents Médicaux et Marc BOZZETTO, Ostéopathe et Directeur Général d'ATMAN.